

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 07/12/2015

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; MONDOLONI Ange Marie ; CHIODI Sandrine ; GRIMALDI Michel ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean François ; CARIA Sandra ; PIREDDA Albert. ; VILLARD ANGELI Dominique

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Absents : 04

dont Représentés : 03

Etaient absents : GUIDICELLI Sébastien ; RIBES RUSAFA Régine ; SANTONI François ; MARTINETTI Jean Philippe.

Etaient représentés : SANTONI François était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre
RIBES RUSAFA Régine était représentée par ANDREANI Bernadette
MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par ANGELI Alain

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

N° DEL111215-08

Objet : Acquisition des terrains cadastrés section E 1956 et E 1958 en vue de l'agrandissement du cimetière.

Les parcelles cadastrées section E n°1956 et 1958 d'une surface totale de 1236 m² jouxtant la partie ouest du cimetière de Migliacciaru, appartiennent à Madame DORSEMAINE qui a donné son accord à la vente de ces biens immobiliers à la commune.

L'acquisition de ces terrains permettrait l'agrandissement du cimetière.

L'estimation vénale des parcelles faite par France Domaine a été estimée à 35 € le m², soit une valeur globale de 43 260 € (Quarante-trois mille deux cent soixante euros).

Pour cette opération, la commune pourrait recourir au plan de financement suivant:

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| Collectivité Territoriale de Corse | 40% soit 17 304 € |
| Commune | 60% soit 25 956 € |

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le projet d'acquisition des parcelles cadastrées section E n°1956 et 1958 appartenant à Madame DORSEMAINE, pour un montant HT de 43 260 € et de valider le plan de financement suivant :

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| Collectivité Territoriale de Corse | 40% soit 17 304 € |
| Commune | 60% soit 25 956 € |

D'autoriser le Maire à déposer les demandes de financement correspondantes et à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire, *

